

Été 2012

Kruth



*Il y a des fleurs partout,
pour qui veut bien les voir*

Sommaire

| | |
|---------------------------------|-----------------------|
| Edito | <i>page 3</i> |
| Cadre de vie | <i>pages 4 à 7</i> |
| Les gens d'ici... et d'ailleurs | <i>pages 8 et 9</i> |
| Zoom sur... | <i>pages 10 et 11</i> |
| Du côté des finances | <i>pages 12 et 13</i> |
| Arrêts sur images | <i>pages 14 et 15</i> |
| A l'ombre du Schlossberg | <i>pages 16 à 18</i> |
| Brèves | <i>page 19</i> |
| Au fil des conseils | <i>pages 20 à 22</i> |
| Patrimoine | <i>pages 23 et 24</i> |
| Brèves | <i>page 25</i> |
| A vos plumes | <i>page 26</i> |
| Vos rendez-vous | <i>page 27</i> |

Bulletin communal Juillet 2012, 28 pages, imprimé à 550 exemplaires, et diffusé gratuitement.

Directeur de la publication :

M. le Maire, Claude Walgenwitz.

Comité de rédaction : Commission communication et services à la population.

Crédit photo : Florent Arnold, Jean-Paul Haller, Christophe Gardner, François-Xavier Greth, Sabine Gardner Romy Walgenwitz, Alain Laurent, Laurent Domergue, Corps Franc Pomiès.

Mise en page et impression :

Selecta Impression – 03 89 55 17 60

Dépôt légal : Juillet 2012



Kruth



Actuellement, le Pays Thur-doller écrit le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), un document réglementaire d'aménagement qui impactera nos collectivités, donc notre commune. La Communauté de Communes de la vallée de Saint-Amarin révisé son Plan d'Occupation des

Sols (POS) pour le transformer en Plan Local d'Urbanisme (PLU). Nous délimiterons les zones constructibles et les secteurs naturels, en tenant compte du Grenelle de l'environnement.

Ce sont deux documents d'urbanisme qui vont définir, pour les douze années à venir, de nouvelles règles pour une gestion économe et vertueuse de l'espace.

S'il est utile et important de se préoccuper d'un cadre de vie cohérent, il est tout aussi nécessaire et judicieux d'encourager un mode de vie harmonieux.

Dans ce domaine, nous soutenons diverses actions qui permettent aux habitants de renforcer les liens sociaux. Et je mettrai en exergue

- nos associations,
- notre jumelage.

Les bénévoles qui oeuvrent dans nos associations nous offrent de nombreuses possibilités pour, soit nous retrouver, soit nous adonner à des activités sportives, culturelles, corporatives.

Les habitants qui se mobilisent pour faire vivre le jumelage nous aident à appréhender une région différente avec ses particularités et ses richesses, à nouer des liens de sympathie et d'amitié.

Mais d'autres initiatives se développent aussi, à notre grande satisfaction, telles

- les fêtes de quartiers,
- l'entraide entre voisins.

Régulièrement, des villageois se retrouvent, en toute convivialité, pour une « fête des voisins », un moment où partage et festivité sont à l'honneur autour d'une bonne table.

Chacun a un voisin ! Les exemples d'actions concrètes pour contrecarrer l'indifférence et la solitude, en aidant l'un ou l'autre à sortir de l'isolement, sont nombreux.

Etablir des relations, tisser des liens sociaux, se parler, se comprendre, échanger, partager de vraies valeurs sont des idées simples qui concourent à renforcer la cohésion dans une communauté villageoise.

C'est une opportunité à saisir, en cette période de vacances, car « mieux se connaître », c'est aussi « mieux vivre » !

Claude Walgenwitz,
Maire de Kruth

Kruth

Cadre de vie : les travaux

Abri Ecosacs



A l'entrée du Frenz, le chalet qui permet de stocker les Ecosacs a été modifié par le service technique de la commune. Une double porte a été ajoutée afin d'éviter la dispersion des déchets par les animaux.

Coupes d'arbres



A u courant du mois de janvier, ont été effectués l'élagage et la coupe de certains arbres le long de la rue du Treh. Ces travaux, réalisés par l'entreprise de Paysage MURA de Fellinging, ont été décidés pour sécuriser la route ainsi que la ligne téléphonique.

Création de sentier



Pendant le mois d'avril, la section du Club Vosgien de Saint-Amarin a prolongé le sentier qui mène à la ferme-auberge du Schafert. Ce chantier a été réalisé par une trentaine de membres sous la direction de Joseph PETER, par une météo peu favorable. Grâce à ces travaux, il n'est plus nécessaire de marcher sur la route. Un agréable sentier serpente maintenant dans la forêt avant d'arriver sur les pâturages où broutent les vaches.

Suppression du pont SNCF



La ligne Mulhouse-Kruth est une des plus anciennes voies ferrées françaises. Le 1er septembre 1839 eut lieu l'inauguration de la portion Mulhouse-Thann. Le 1er juillet 1841, la ligne fut ouverte au trafic marchandises. L'industrie textile de la vallée de la Thur favorisant le développement des liaisons, le 25 novembre 1863 est achevée la portion Thann-Wesserling et le 02 janvier 1905, le train arrive en gare de Kruth.

Plus d'un siècle plus tard, le 27 avril 2012, le pont ferroviaire a été démonté pour être remplacé par un passage piéton et cycliste.

Cadre de vie : les travaux

Maison forestière rue du Bourbach



La maison forestière, rue du Bourbach, étant inhabitée depuis le départ de notre agent ONF Gilbert Cordonnier, le Conseil Municipal a décidé de procéder à la remise aux normes du bâtiment avant qu'il ne soit à nouveau occupé par un forestier. Deux entreprises ont été retenues pour ces travaux :

- Colomba de Cernay, pour le remplacement du tableau électrique et la mise en place d'un nouveau câblage.
- Energies de la Haute-Thur de Kruth, pour la rénovation de deux toilettes, le remplacement des tuyaux d'évacuation en fonte par du PVC, la mise aux normes des cuves de mazout ainsi que la mise en place d'un tubage en inox dans la cheminée du chauffage central.

Les travaux se sont terminés en mars, il ne reste plus qu'à attendre la venue d'un nouvel agent ONF.

Travaux en régie



Les bâtiments communaux nécessitent un entretien régulier. Suite au chantier de remise aux normes de la maison forestière, le service technique de la commune a effectué des travaux de peinture et de tapisserie. Le hall d'entrée ainsi que la cage d'escalier du presbytère ont été également entièrement rénovés.

Travaux de voirie sur la grand-rue

Le Conseil Général va financer une nouvelle couche de roulement, qui va être réalisée par l'entreprise Eurovia de Kingersheim, sur toute la grand-rue. Il s'agira de procéder à un fraisage de la chaussée pour poser un tapis d'enrobés de 4cm d'épaisseur sur une distance de 2 km.



La Communauté de Communes de la vallée de Saint-Amarin a profité de ces travaux pour faire remplacer la conduite d'eau potable entre la rue du Moulin et la rue Mura, en très mauvais état, ainsi que les branchements des particuliers sur ce tronçon, par l'entreprise Perez de Saint-Amarin, sous le contrôle technique de la Sogest, pour un montant de 77 381,20€ TTC.

Il restait à la charge de la Commune de Kruth, la mise à niveau des tampons de regard, grilles et siphons des eaux pluviales, la remise en état ponctuelle des trottoirs et des caniveaux affaissés ou cassés. Ces travaux ont été effectués par l'entreprise Royer Frères de Moosch pour un montant de 83 454,37€ TTC. Lorsque tous ces travaux sur la route seront terminés, il restera encore à notre charge la mise en peinture de la signalisation horizontale (passages piéton, zones zébrées dans les virages, arrêts de bus et axe central).

Collecte de déchets spéciaux

Encombrants : 14 septembre et 16 novembre (porte à porte)

Métaux : 12 octobre (porte à porte)

DEEE (déchets d'équipement électrique et électronique) : 22 septembre et 10 novembre

DMS (déchets ménagers spéciaux) : 6 octobre

Les DEEE et des DMS sont à déposer aux espaces d'entreprises de Wesserling, rue des Fabriques de 8h30 à 11h30

La plate-forme pour les gravats et le dépôt de bois, située à l'arrière de la plate-forme de déchets verts au Solmont, est réservée aux seuls habitants du village, mais non aux entreprises.

Les coûts et la gestion sont supportés par la commune.

La quantité de déchets à déposer est limitée à 1m³ pour les gravats. En cas de travaux importants, il incombe aux propriétaires et aux entreprises de prévoir le coût de l'évacuation dans un centre de recyclage agréé.

Que peut-on déposer ?

Bois : planches, poutres et fenêtres en bois sans vitres.

Gravats et terre : pierres, litière d'animaux, briques, béton, tuiles et plâtre sans isolant.

Ce qui est interdit :

Plastiques, pneus, batteries, cartons, fûts en tôle ou plastique, caoutchouc, métal, revêtement de sol PVC ou moquette ainsi que l'amiante.

Les déchets spéciaux comme les gravats, le béton, les agglos et le tout-venant en grande quantité, peuvent être recyclés par les entreprises suivantes :

• KRAGEN Recyclage

10 rue des Ecoles - Fellinging - Tél : 03 89 82 69 00

• SOCIETE TRITER

29 rue des Genêts - Aspach le Haut - Tél : 03 89 62 70 00

L'amiante et les produits contenant de l'amiante doivent être recyclés par une entreprise spécialisée comme :

• ALSADIS

35 rue de l'Europe - Cernay (déchets dangereux)

Tél : 03 89 75 86 47

• CENTRE DE TRANSIT L.N.A.

17 rue des Artisans - Richwiller - Tél : 03 89 53 34 23

Le Placoplatre :

• CERNAY ENVIRONNEMENT

35 rue de l'Europe - Cernay (déchets non dangereux)

Tél : 03 89 75 42 36

Arrivée dans le service technique

Dans le service technique de la commune de Kruth, nous avons engagé une personne bénéficiant d'un Contrat d'Accompagnement à l'Emploi (subventionné par l'Etat).

Il s'agit de M. Bernard Rudler.

Il complète l'équipe déjà en place composée de Christian Dennecker, Marc Grosz, Gérard Lutringer, Valérie Cottineau et Anne-Marie Arnold.



Les permanences Maire et adjoints

Claude WALGENWITZ (Maire) :

Administration générale, exécutif du Conseil Municipal, état civil, sécurité et salubrité, personnel communal, police municipale : mardi de 9h à 10h, jeudi de 9h à 10h et de 17h à 18h.

Jean-Paul HALLER (Adjoint) :

Finances, urbanisme, cimetière : lundi de 9h à 10h, mercredi de 9h à 10h, vendredi de 17h à 18h.

Florent ARNOLD (Adjoint) :

Environnement, travaux : lundi de 17h à 18h, mardi de 17h à 18h.

Sabine GARDNER (Adjoint) :

Communication, services à la population : mercredi de 17h à 18h, vendredi de 9h à 10h.

Il est souhaitable que vous preniez rendez-vous en téléphonant au secrétariat de la Mairie.

Tél : 03 89 82 28 21 Fax : 03 89 82 20 81

Mail : mairie.kruth@orange.fr

Site Internet : www.kruth.fr



Les écoles

Salon de thé



Le vendredi 15 juin, l'école maternelle a organisé son traditionnel salon de thé. Ce fut l'occasion pour les parents, les grands-parents ou les tatas et tontons de se retrouver autour des travaux de leurs petits ou d'un café accompagné de délicieuses pâtisseries confectionnées par les parents de l'école élémentaire. Cette année, ce salon a été agrémenté d'une kermesse avec des stands de jeux et de tombola, tenus par certains élèves de l'école élémentaire. Et pour couronner le tout, le soleil était de la partie !

Effectifs prévus pour la rentrée 2012/2013

Ecole maternelle

TPS 7 / PS 13 : Mme Nathalie Lukat.

MS 15 / GS 15 : Mme Sophie Masson.

Soit un total de 50 élèves, mais officiellement 43 car les tout-petits ne sont pas comptabilisés, mais tout de même scolarisés.

Ecole élémentaire

CP : 17, CE1 : 6, CE2 : 10, CM1 : 19, CM2 : 12.

Les CP sont chez Mme Anne Wolf. Elle prend les CE1 l'après-midi pour faire des activités d'éveil et pour que les CM1 soient seuls.

Les CE1 / CM1 seront chez Mme Florence Guiton.

Les CE2/CM2 seront chez Mme Annick Studer.

Cette répartition permet un équilibre d'effectif.

Emilie Dulac

Le van est un panier qui servait à séparer le grain de blé de la balle, il est à l'origine du mot vannerie.

Emilie Dulac est une jeune femme très sympathique, dynamique et qui « en veut ». Elle a de beaux yeux bleus pétillants. Emilie est née à Sélestat. Elle a vécu dans le Bas-Rhin et après un passage au Pavillon des créateurs de Wesserling, est arrivée à



Kruth début 2009. Ça lui a tout de suite plu et l'accueil a été bon.

Son atelier occupe une bonne partie de son appartement situé au rez-de-chaussée du 16 grand' rue à Kruth. Emilie a toujours été une personne manuelle qui a eu envie de se mettre à son compte. Un jour, elle a emprunté un livre avec de belles photos sur la vannerie au jardin. C'est un déclic ! Elle effectue un stage de 15 jours à l'école nationale d'osiericulture et de vannerie de Fayl-Billot en Haute-Marne où elle a rencontré les bonnes personnes qui lui ont donné envie de s'accrocher.

Elle se lance dans l'aventure, après une année de formation.

L'osier qui pousse dans la nature n'est pas adapté aux professionnels. Celui

dont elle se sert, elle l'achète chez un osiericulteur sous forme de bottes. Il existe plusieurs variétés d'osier, le vert et le marron. On peut acheter l'osier entier ou écorcé; il est alors blanc. Ensuite, il faut le faire tremper à peu près 2 heures pour l'osier blanc et 1 semaine à 10 jours pour le marron. « Plus ça sent la vase, et mieux c'est ! ». Emilie fait macérer l'osier, ensuite elle peut le travailler mouillé et le pulvérise s'il sèche trop vite.

Pour faire un panier « classique » rond, il faut environ 3 ou 4 heures. Pour un grand panier rectangulaire, style panier à linge, il est plus difficile à travailler et plus technique, il faut

compter jusqu'à 10 heures. « Il faut laisser le temps au temps. Ce n'est pas possible de réduire le temps de fabrication, je ne suis pas une machine, on ne peut pas aller plus vite que la musique ! » (Musique qui tourne en bruit de fond, sur une vieille cassette des Eagles).

Emilie se force à travailler des projets plus difficiles pour se perfectionner. Son inspiration lui vient des demandes de ses clients. Elle ne fait quasiment que du sur-mesure. Quand elle a le temps, elle fait du « classique ». Il y a environ une dizaine de clients qui reviennent avec chaque fois un autre projet. C'est un défi permanent et cela lui permet de se remettre en cause continuellement. Emilie n'exclut pas de devenir osiericultrice, un



jour peut-être. Mais il faut de la place pour cultiver l'osier.

Emilie arrive à vivre de son travail et travaille beaucoup sur commande. Elle essaie de se faire connaître lors de fêtes de villages, d'expos ou d'animations dans des magasins bio.

Elle a aussi d'autres passe-temps, beaucoup de lecture, de sorties et de promenades avec son chien.

Côté technique, son coin fabrication est très simple : un banc confortable et un petit plan de travail penché, sur roulettes, fabrication « maison ». Les outils ne sont pas nombreux : une serpette pour couper les brins en biseau, 1 sécateur, 1 mètre indispensable, des poinçons pour se frayer un chemin afin de passer un brin entre d'autres brins déjà tissés, des battes pour tasser le travail, qu'il soit bien serré. Il faut de la force dans les mains et le dos est mis à rude épreuve. Les grosses pièces sont plus difficiles à fabriquer. Dans son atelier, il y a toutes sortes de créations : des tables à langer, des couffins, des berceaux, des cache-pots, des abris à nourriture pour les oiseaux, des supports à biberon, des chats et bien sûr des paniers de toutes sortes et de toutes tailles ! Presque tout peut être réalisé en osier. Il n'y a quasiment pas de limites.

Ce fut un plaisir de rencontrer cette jeune femme pleine d'enthousiasme et qui aime beaucoup Kruth et ses beaux paysages !

Notre jumelage



Même si les liens qui se sont créés entre Bréhal, commune normande, et Kruth, commune alsacienne, sont encore récents, l'année 2012 a déjà permis des retrouvailles en trois occasions.

Fin mai, une délégation de 29 Kruthois s'est rendue dans la Manche pour quelques jours. Accueillis dans les familles, les Alsaciens ont pu découvrir les richesses naturelles, patrimoniales mais aussi gastronomiques

de cette région maritime. Au menu, le Mont Saint-Michel, La Hague, les plages du débarquement, mais aussi poissons, fruits de mer ou encore agneau « prés salés ».

Lors d'une soirée-retrouvailles, 180 Bréhalais ont fait connaissance avec la délégation kruthoise, en costume traditionnel, chantant « Que notre Alsace est belle » ou encore « Dr Hans em Schnogaloch » mais aussi « Ma Normandie ».

Un beau souvenir pour nos repré-

sentants qui étaient des enfants, des parents, des grands-parents, le plus jeune avait 8 ans et le plus âgé avait 76 ans.

Quelques semaines plus tard, une quarantaine de jeunes Bréhalais, des joueurs du hand-ball club et leur présidente Catherine Perier, étaient accueillis au refuge du Frenz par les responsables du ski-club de Kruth. Le groupe a pu se promener dans la montagne vosgienne et aussi se mesurer aux handballeurs de Thann. Alors que les accompagnateurs, eux, ont visité la région ou apprécié nos plats typiques.

Enfin, tout récemment, de jeunes skieurs de l'équipe de Jean-Louis Barthel, président du SC Kruth, ont troqué leurs skis contre des voiliers. Loin des pistes enneigées, ils se sont élancés sur la grande bleue. Et ils ont connu des sensations nouvelles. Ils sont revenus avec de beaux et nombreux souvenirs.

Oui, un jumelage n'est pas seulement une « charte d'amitié » signée entre deux communes, mais c'est un partenariat qui se met en place entre associations, écoles, particuliers, pour des amitiés nouvelles. Un jumelage vit au travers de moments de rencontres.



Bilan du don du sang du 27 avril dernier

C'est un très bon chiffre puisque 97 donneurs se sont déplacés, le meilleur résultat pour Kruth. Un donneur est venu pour la 240^{ème} fois et 6 premiers dons ont été effectués. C'est également la première fois qu'il y a eu don de plasma.

Pour plus de renseignements vous pouvez contacter le président de l'amicale des donneurs de sang bénévoles de Fellingring, Oderen, Kruth, Wildenstein : M. André, 12 rue de la Corderie, 68470 Fellingring, e-mail : jeanmarie.andre74@sfr.fr, ou aller sur le site de l'EFS (Etablissement Français du Sang) www.dondusang.net

Le don du sang est un acte gratuit et bénévole. A partir de 18 ans, vous pouvez donner votre sang 4 fois par an pour une femme et 6 fois par an pour un homme. Vous pouvez également donner votre plasma tous les 15 jours dans une limite de 24 fois par an, mais la collecte est plus longue. Il faut compter environ 1h30 contre 15 mn pour un don de sang.



Retraités dynamiques

Notre village a la chance de compter une douzaine d'associations qui permettent à ceux qui le souhaitent de pratiquer diverses activités.

Tous les ans, en fin d'année, se forme également un groupe d'une cinquantaine de bénévoles réunis au sein du Comité d'Animation, pour réaliser des décors de Noël avec des branches de sapins fournies par la Commune et vendus aux particuliers pour mettre en valeur leurs maisons.

Cette année avec la renaissance du printemps, un nouveau groupe s'est formé, ce sont les « Retraités dynamiques ». Ces huit volontaires, se retrouvent tous les quinze jours, le jeudi, effectuant des travaux pour nous permettre de profiter dans de bonnes conditions des magnifiques paysages de notre village. Leur première réalisation a été la réouverture du sentier historique des douaniers qui passe à côté des ruines de l'ancienne Chapelle Saint-Nicolas. Une nouvelle signalétique réalisée par la Commune de Kruth, permet maintenant, en partant de la gare et de l'église, de découvrir ce sympathique chemin qui serpente dans les sous-bois à proximité des cascades St-Nicolas.

Ensuite, ils ont procédé à la remise en état du sentier qui fait le tour du village.

Le prochain chantier, sera la réalisation d'un nouveau sentier partant du circuit des Kriters vers le haut du Strass où sera construit un abri pour randonneurs. Pour permettre l'acheminement des matériaux, ils vont également créer un chemin d'accès à partir d'un ancien chemin forestier. Ce petit chalet sera financé par le bénéfice de plusieurs années de vente de décors de Noël.

Merci à tous ces bénévoles qui, grâce à leur ouverture d'esprit et leur générosité, nous permettent d'apprécier les choses simples de la vie que la nature nous offre, si nous prenons le temps de regarder un peu autour de nous pour découvrir l'écrin de verdure qui nous entoure.

Site internet

Nous vous rappelons que nous avons un site internet sur lequel vous pouvez trouver toutes sortes d'informations utiles : www.kruth.fr

Il y a en moyenne une centaine de personnes qui visitent notre site quotidiennement.

Service de garde de nuit itinérante

Un service de garde de nuit itinérante est mis en place depuis le mois de mars 2012. Ce service est géré par l'association APAMAD et se nomme FANAL.

Il apporte une aide à la dépendance des personnes âgées et des personnes en situation de handicap : aide au coucher, passage dans la nuit, accompagnement aux toilettes. Il peut être complémentaire aux aides dispensées dans la journée en apportant plus de liberté aux personnes qui souhaitent se coucher plus tard.

Il facilite les retours à domicile après une hospitalisation. Il favorise une vie de famille et les liens sociaux. Il sécurise et rend possible, par une simple visite dans la nuit, la vie à domicile.

Les auxiliaires de vie du FANAL interviennent du lundi au dimanche ainsi que les jours fériés.

Comment en bénéficier ?

Il suffit de contacter le 03 89 32 78 78.

Les dossiers sont étudiés au cas par cas.

Quête cancer

Cette année la quête pour la lutte contre le cancer a eu lieu le samedi 24 mars sous un beau soleil. Cette action s'est déroulée sous l'impulsion du Comité d'Animation et a fédéré les associations locales et les élus. Sept équipes ont récolté 1 616.18€ grâce à votre générosité. Au nom des malades, nous vous remercions.

Dates bibliobus

Le bibliobus passera à Kruth les samedis 22 septembre, 27 octobre, 24 novembre et 22 décembre, sur la place de l'Eglise de 10h45 à 12h15. Ce service est toujours gratuit et ouvert à tous !

Site internet : www.mediatheque68.fr

Respectons nos voisins

Les beaux jours sont là et avec eux les travaux de plein-air.

Il est rappelé que, par arrêté communal du 6 juillet 1983, l'utilisation des tronçonneuses, tondeuses à gazon, disques ou autres matériels motorisés de jardinage et d'entretien est interdite dans ou à proximité des zones habitées les dimanches toute la journée. Les jours fériés en semaine ne sont pas concernés par cet arrêté.

De même lorsqu'on fait un feu dans un jardin, dans un pré pense-t-on à la grande gêne que peut provoquer la fumée ?

Par arrêté préfectoral, il est interdit de brûler des déchets à proximité des habitations et de la forêt.

Utilisons au maximum les services de collecte des déchets et la plate-forme de déchets verts.

Pour le bien-être de chacun, il est impératif que ces règles de bonne conduite soient respectées.



Du côté des finances

Budget primitif principal 2012 Fonctionnement

| Dépenses de fonctionnement | 1 079 701 € |
|--|-------------|
| Charges à caractère général | 330 650 € |
| Charges de personnel | 302 020 € |
| Autres charges de gestion courante | 111 337 € |
| Charges financières | 20 100 € |
| Charges exceptionnelles | 1 000 € |
| Dépenses de fonctionnement imprévues | 51 170 € |
| Virement à la section d'investissement | 263 424 € |

| Recettes de fonctionnement | 1 079 701 € |
|-------------------------------------|-------------|
| Produits des services | 83 350 € |
| Impôts et taxes | 383 223 € |
| Dotations et participations | 319 990 € |
| Autres produits de gestion courante | 85 660 € |
| Atténuation de charges | 14 000 € |
| Produits financiers | 10 € |
| Produits exceptionnels | 1 000 € |
| Résultat reporté 2011 | 192 468 € |

Investissement

| Dépenses d'investissement | 413 878 € |
|-------------------------------|-----------|
| Immobilisations incorporelles | 6 000 € |
| Remboursements d'emprunts | 52 600 € |
| Subvention d'équipement | 2 000 € |
| Acquisitions | 16 300 € |
| Terrains | 4 000 € |
| Travaux de bâtiments | 22 050 € |
| Travaux de voiries | 189 274 € |
| Résultat reporté 2011 | 121 654 € |

| Recettes d'investissement | 413 878 € |
|--|-----------|
| Virement de la section de fonctionnement | 263 424 € |
| Dotations | 19 500 € |
| Subventions | 9 300 € |
| Solde d'exécution reporté 2011 | 121 654 € |

Budget primitif forêt 2012 Fonctionnement

| Dépenses de fonctionnement | 443 869 € |
|--|-----------|
| Charges à caractère général | 211 936 € |
| Charges de personnel | 143 200 € |
| Autres charges de gestion courante | 55 000 € |
| Charges exceptionnelles | 150 € |
| Dépenses imprévues | 18 850 € |
| Dotations aux amortissements | 1 104 € |
| Virement à la section d'investissement | 13 629 € |

| Recettes de fonctionnement | 443 869 € |
|---------------------------------|-----------|
| Produits des services | 258 390 € |
| Dotations et participations | 8 856 € |
| Autres produits | 2 526 € |
| Excédent de fonctionnement 2011 | 174 097 € |

Investissement

| Dépenses d'investissement | 23 001 € |
|---------------------------|----------|
| Acquisitions | 3 000 € |
| Travaux de voiries | 20 001 € |
| Solde d'exécution 2011 | 0 € |

| Recettes d'investissement | 23 001 € |
|--|----------|
| Virement de la section de fonctionnement | 13 629 € |
| Amortissements | 1 104 € |
| Résultat positif reporté 2011 | 8 268 € |

Arrêts sur images



700 ans de la première mention du Château du Wildenstein



Cérémonie du 19 mars



Election présidentielle



« Lach net, du armer Deifel ! », pièce de théâtre de l'ATA

Portes
ouvertes
à la
Galerie
des
Sabots



Les élèves de CM2 reçus en mairie



Les conscrits de la classe 1994-2014, constructeurs du bûcher



Arrêts sur images



Concours de pêche à l'étang des Cigognes



K

TriThur 2012



Plaques de rues en Alsacien

Transhumance vers le Schafert



A l'ombre du Schlossberg



Réserve Naturelle
MASSIF DU GRAND VENTRON

Une ambition toute particulière pour un territoire exceptionnel...

Le programme LIFE+ :
« Des forêts pour le Grand Tétrás »



Le Grand Tétrás est une espèce fortement menacée dans le massif des Vosges. Cet oiseau a subi ces dernières décennies un effondrement de ses populations, notamment en raison de la destruction de son habitat. Depuis le 1er janvier 2010, la Région Lorraine est coordinatrice du programme européen Life+ « **Des forêts pour le Grand Tétrás** ». La Région Alsace, le Parc naturel régional des Ballons des Vosges, le Groupe Tétrás Vosges et l'Office National des Forêts participent également à la mise en œuvre de ce plan d'actions d'une durée de 4 ans. Ce programme, financé par la Commission Européenne, l'Etat et les différents partenaires, permet de bénéficier des moyens nécessaires pour préserver cet oiseau emblématique et son habitat : les vieilles forêts. Il se compose d'actions de sensibilisation, d'études scientifiques sur l'espèce mais l'action phare du programme consiste à créer de vastes zones de forêts préservées.

Des forêts de montagne de qualité...

La sauvegarde d'une espèce est strictement liée à la préservation de son habitat. Le massif des Vosges abrite encore quelques vieilles forêts à caractère naturel. Ces forêts - composées d'arbres de tous âges, d'essences différentes, de bois morts, d'arbres à cavités, tordus ou cassés - ont une grande valeur écologique. Elles abritent de nombreuses espèces rares parmi les champignons, les insectes, les chauves-souris et les oiseaux tels que le Pic noir, la Chevêchette d'Europe et le Grand Tétrás.

... des îlots de vieillissement pour les préserver !

L'objectif de ces îlots est de préserver les habitats déjà favorables à la présence du Grand Tétrás, mais aussi de restaurer des sites actuellement qualifiés de moyennement ou peu favorables dans un but de reconquête du milieu par l'oiseau.

Des « îlots de vieillissement complets » peuvent être mis en place dans les habitats jugés favo-



A l'ombre du Schlossberg



rables. Dans ce cas, le propriétaire s'engage à ne pas exploiter les parcelles contractualisées pendant une durée de 30 ans. Il perçoit une indemnité de 4000 € par hectare.

Des « îlots de vieillissement partiels » peuvent être mis en place dans les habitats jugés de moins bonne qualité. Dans ce cas, le propriétaire s'engage à maintenir les arbres de gros diamètre (en totalité ou en partie en fonction des peuplements) sur les parcelles contractualisées. En effet, ces gros

bois jouent un rôle majeur dans le maintien de la biodiversité forestière. L'engagement est également pris pour une durée de 30 ans. Le propriétaire perçoit une indemnité de 2000 € par hectare.

Kruth : record de la plus grande surface en îlot !

Avec une surface de près de 100 hectares retenue dans le cadre du programme LIFE+, la commune de Kruth détient de loin le record d'Alsace et de Lorraine ; d'autant qu'il s'agit, à hauteur de 69 hectares, d'îlots de vieillissements complets. Cette démarche volontariste de la part du Conseil Municipal participe activement à la préservation du Grand Tétrás encore présent sur le massif du Grand Ventron et vient compléter les mesures prises dans le cadre de la Réserve Naturelle et de Natura 2000. Un exemple à suivre...



Contacts :
Marie-Claire Gomez, Conseil Régional de Lorraine et
Laurent Domergue, Parc naturel régional des Ballons
des Vosges.

Des Celtes à l'ancienne chapelle St-Nicolas ? Un témoignage surprenant

L'association ERGE a organisé samedi le 26 mai 2012, une sortie sur les ruines de l'ancienne chapelle Saint-Nicolas de Kruth.



Ces géobiologues venus de toute l'Alsace et des Vosges ont consacré leur matinée à effectuer des mesures à l'aide de pendules, d'antennes de Lecher et de baguettes de sourciers pour établir un plan géophysique du site.

Un des résultats surprenant de cette étude ce serait la présence d'un très ancien lieu de culte Celtique à cet endroit !

Rapport de cette sortie

Construite dans le vallon de la Werschmatt, la chapelle remonte au douzième siècle, mais la tradition orale la dit antérieure à cette époque.

Nous avons eu l'occasion de faire une analyse géomantique exhaustive de ce site insolite et exceptionnel. A notre grande surprise nous sommes allés de découverte en découverte. Ce qui, dans cette petite chapelle, a de

prime abord interpellé chacun d'entre nous, c'est l'alternance d'emplacements positifs et négatifs, avec des taux vibratoires fortement contrastés, allant de - 90 000 U.B (unités Bovis) à + 190 000 U.B. Pour mémoire la norme pour un emplacement neutre est de 6 500 U.B !

Des guérisons, voire des miracles sont attribués à ce lieu de culte. Nous pensons avoir découvert l'emplacement précis où ces faits se sont déroulés. Devant l'autel, à l'endroit où se tenait le célébrant, on aperçoit distinctement un losange tracé dans le sol. Ce losange constitue une onde de forme qui amplifie les radiations de l'endroit. Comme à notre habitude, nous avons fait des mesures en aveugle et sommes arrivés à une conclusion identique : l'emplacement vibre à un taux exceptionnel de + 190 000 U.B. Or, on rencontre une telle intensité exclusivement sur les très Hauts Lieux d'énergie régénérateurs et guérisseurs.

A tour de rôle, nous nous sommes placés sur cet endroit et avons rapidement ressenti qu'une énergie, que nous qualifierions de « Cosmo-Tellurique », nous envahissait et nous imprégnait en nous procurant une sensation de légèreté, une impression de bien-être et de quiétude. Il n'est donc pas étonnant que le fait de venir se ressourcer régulièrement dans ce havre de paix, ne serait-ce qu'un court moment, en se mettant à l'écoute de son corps, puisse avoir des effets bénéfiques sur notre santé physique et mentale.

C'est réellement une chance d'habiter à proximité d'un tel lieu, d'autant plus que les cascades Saint-Nicolas toutes proches génèrent une forte émission d'ions négatifs, tout comme d'ailleurs les cascades du Bockloch et du Heidenbad. Le phénomène d'ionisation produit par le passage des gouttelettes d'eau dans l'air est à l'origine d'effets bienfaisants pour l'organisme. Pour les Japonais et les Chinois, une maison sise au bord d'une cascade est un gage de bonne santé, de vitalité et de longévité.

Nouveau disque de stationnement

Le disque précédent qui datait du 29 février 1960 comportait 2 fenêtres « heure d'arrivée » et « heure de départ » avec une amplitude de stationnement maximale de 1h30.

Le nouveau disque ne comporte qu'une seule fenêtre, l'automobiliste indique uniquement son heure d'arrivée. Le temps maximal autorisé n'est plus « standard » mais

déterminé librement par la collectivité. Des panneaux de signalisation informent l'utilisateur de la durée de stationnement autorisée, en fonction de la commune. Ce nouveau dispositif est officiellement valable à compter du 1er janvier 2012 et les nouveaux disques sont disponibles dans les mairies des municipalités qui ont mis en place ce type de stationnement.



Ancien bâtiment de « La Poste » : à vendre

Le bâtiment de l'ancienne Poste est la propriété de la commune de Kruth, qui a décidé de le mettre en vente. Il fut construit en 1964. Il est équipé d'un chauffage central au gaz et est relié à l'assainissement collectif. Le sous-sol est entièrement bétonné, avec un grand garage, une chaufferie et deux pièces. Au rez-de-chaussée, nous trouvons un grand hall de réception, deux pièces, ainsi que des toilettes et une salle

d'eau. Un escalier en chêne mène au 1er étage et donne accès à quatre chambres avec parquet dont une avec balcon, ainsi qu'une cuisine, des toilettes et une salle de bain avec baignoire. Le grenier, avec une dalle en béton, est accessible par une trappe. Aucune pièce n'est mansardée. Devant le bâtiment se trouvent quelques places de parking ainsi qu'un jardin à côté de la maison. La surface totale du terrain est d'envi-

ron 4,5 ares et le prix de vente est à 155 000 €.

Pour nous contacter :
Mairie de Kruth 03.89.82.28.21
mairie.kruth@orange.fr



Comment se protéger contre les cambriolages et vols

La période estivale est souvent propice à la recrudescence des vols. Il est donc plus que jamais nécessaire de faire preuve de vigilance et d'observer quelques règles simples qui éviteront bien des tracas.

En voici quelques-unes :

1. Automobilistes, verrouillez systématiquement les portières et le coffre de votre voiture. Ne tentez pas les voleurs en laissant les objets de valeur apparents dans l'habitacle : sacs à main, appareils photos...
2. Cyclistes, utilisez un antivol efficace.
3. Gardez votre sac à main ou votre portefeuille sur vous. N'y conservez pas le code secret de votre carte bancaire.
4. A votre domicile, fermez à clé les accès. Ne cachez pas vos clés sous un paillason ou sous un pot de fleurs,

mais conservez-les sur vous.

5. Méfiez-vous des démarcheurs qui, sous différents prétextes, chercheraient à s'introduire chez vous.
6. Ne laissez pas de message d'absence sur la messagerie téléphonique.
7. Signalez aux gendarmes les comportements qui paraissent suspects en composant le 17.
8. Si vous êtes témoin d'un vol, relevez et notez un maximum de renseignements (immatriculation et marque du véhicule, tenues vestimentaires...).
9. Faites des photographies des objets de valeur, relevez les numéros de série.
10. Si vous êtes victime d'un vol, surtout ne touchez à rien et prévenez immédiatement la gendarmerie en composant le 17.

10 février 2012

Election d'un adjoint au maire

M. le maire rappelle qu'en date du 16 décembre 2011, Patricia Sutter, 3ème adjointe, a informé la commune de sa décision de démissionner du poste de Maire-Adjoint ainsi que de celui de Conseillère Municipale pour des raisons de convenances personnelles. M. le Maire exprime la satisfaction qu'il a eu à travailler avec Patricia durant presque 4 années.

M. le Préfet ayant accepté cette démission, le poste de 3ème adjoint est vacant.

Sabine Gardner étant la seule candidate, il est procédé à l'élection, à bulletins secrets.

Sabine Gardner ayant été élue à l'unanimité est proclamée 3ème adjoint et est installée dans sa fonction.

Affaires forestières

1. Etat de Prévision des Coupes 2012

Jean-Paul Haller présente l'état prévisionnel des coupes 2012 comprenant le programme d'exploitation des bois pour un volume total prélevé de 4 811 m³.

Après étude, l'Etat Prévisionnel des Coupes est adopté.

2. Programme de travaux 2012

Le programme des travaux patrimoniaux est également examiné. Il se compose de travaux courants et de travaux neufs. Les propositions de l'ONF sont acceptées pour un coût total de 38 014 €

3. Etat d'assiette 2013

Jean-Paul Haller présente la proposition d'état d'assiette 2013, établie par l'ONF, que les élus approuvent.

L'état d'assiette permet d'arrêter les parcelles qui devront être retenues au cours de la prochaine campagne de martelage ainsi que les surfaces à régénérer.

Quelques communications

1. L'Insee nous a informés que la population totale en vigueur à compter du 1er janvier 2012 est de 1045 habitants.

2. **Tronc chapelle St Nicolas** : Les dons relatifs aux bougies, transmis au conseil de fabrique, ont permis de recueillir pour l'année 2011, un montant total de 2 193,55 euros.

3. **Médaille du tourisme** : Marie-Jeanne Bindler, gérante au camping du Schlossberg a obtenu la médaille de bronze du tourisme au titre de la promotion du 1er janvier 2012. Le conseil municipal lui exprime toutes ses félicitations.

Les comptes-rendus des réunions du conseil municipal sont affichés sous huitaine dans le couloir de la mairie.

Ils sont aussi consultables sur le site internet de la commune :

www.kruth.fr

29 mars 2012

Participation à la rénovation du temple de Fellingring

M. le Maire rappelle aux conseillers les termes de la délibération du 2 juillet 2011. Le temple situé à Fellingring, est le seul édifice protestant de la vallée et bénéficie donc à l'ensemble des communes du territoire. Il pose la question de la participation solidaire de chaque commune. Le plan de financement s'élève à un montant de 318 883.60 € HT. Les communes participeront à hauteur d'un montant global de 100 000 € réparti au prorata de la population Insee 2010, soit 7 695.17 € pour la commune de Kruth.

Examen et vote des budgets primitifs 2012

M. le Maire rappelle que la commission des finances réunie le 27 février 2012, sur autorisation du Conseil Municipal, a élaboré les budgets sans avoir recours à l'emprunt. Jean-Paul Haller, maire-adjoint chargé des finances, présente les documents budgétaires du budget principal et du budget forêt (voir pages 12 et 13). Les dépenses et les recettes des sections de fonctionnement et d'investissement s'équilibrent parfaitement. Après délibérations les budgets sont mis au vote et sont adoptés par tous les élus.

11 mai 2012

Location d'un logement communal

Le logement communal situé dans le bâtiment-presbytère est vacant depuis quelques mois. Les travaux de rénovation de l'entrée et de l'escalier, réalisés par les services techniques sont achevés. Les élus examinent 3 demandes de location enregistrées en mairie. Après discussion, la location est attribuée à M. Yannick Lachermayer et Mme Rose-Marie Pereira de Magalhaes avec leurs deux enfants, demeurant actuellement à Fellingring.

Quelques communications

1. Départementalisation du Corps de Première Intervention : Les élus prennent connaissance du courrier émanant du groupement Centre, qui informe qu'il est prévu de débiter la départementalisation des CPI d'Oderen et de Kruth au 1er trimestre 2013, avec comme échéance fin décembre 2013. La fusion concernera le personnel, le matériel et les bâtiments existants.
2. Jumelage Bréhal-Kruth : Serge Guitton et Richard Welker rendent compte du séjour des Kruthois chez les amis bréhalais. Serge invite tous les élus à vivre cette expérience enrichissante sur le plan humain.

6 juillet 2012

Acceptation d'un don : Terrain provenant d'un particulier

Mme Hélène Proneth née Flieller demeurant en Allemagne, aujourd'hui âgée de 85 ans, est originaire de Kruth et souhaite faire don à la commune de trois terrains lui appartenant. «Schenkung meiner Grundstücke an meine Heimatgemeinde Kruth» est l'intitulé de sa lettre.

Il s'agit de trois parcelles situées en zone agricole. Après en avoir délibéré, les élus décident d'accepter ce don et de remercier Mme Hélène Proneth pour ce geste en faveur de son village natal.

Restauration de murets en pierres sèches sur le sentier du Schafert

La commune a inscrit au BP 2012 des travaux de restauration de murets en pierres sèches sur le sentier menant au Schafert, au droit d'un pont qui enjambe un ruisseau. Le montant prévisionnel est estimé à 4 874 €, ces travaux seront réalisés par Patrimoine et Emploi. La commune sollicite auprès du Département du Haut-Rhin (GERPLAN) et de l'Europe (fonds Leader) les subventions dont ces travaux sont susceptibles de bénéficier et sollicite le versement d'un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin pour la réalisation de cette opération.

Locations de la salle St-Wendelin

Quatre demandeurs souhaitent la reconduction de la location pour une nouvelle période.

Le Club Athlétique de Moosch est autorisé à poursuivre son activité de lutte, chaque mardi de 18h à 19h30.

Bougeons ensemble est autorisé à continuer à l'identique à savoir :

- Chaque lundi, de 15h à 16h et de 19h à 20h
- Chaque jeudi, de 19h30 à 20h30

Le Cours de danse de Mme Doris Egermann est autorisé à continuer les jeudis, de 17h à 18h30, du 1er septembre 2012 au 30 juin 2013.

M. et Mme Alain Froehlich demeurant 5 rue du Bourbach à KRUTH sont autorisés à occuper à nouveau la salle les jeudis de 9h à 11h en juillet et en août 2012, et les jeudis de 15h à 17h du 1er septembre 2012 au 30 juin 2013.

Demandes de subventions

Deux demandes de subventions sont présentées :

Conférence Saint Vincent de Paul

Elle sollicite de la part de la commune une subvention pour venir en aide aux habitants défavorisés qui doivent faire face à la précarité se développant actuellement. Cette association caritative composée de bénévoles fournit, à la demande des assistantes sociales, soit des colis alimentaires, soit des aides financières, soit des aides matérielles. Compte-tenu du fait que cette demande entre dans les critères d'attribution de subventions définis, le conseil municipal décide de verser à l'association une subvention de 200 €.

EHA – US Thann Athlétisme

La course pédestre des «10 km du lac» s'est déroulée dans de bonnes conditions le samedi 9 juin 2012. La demande de subvention en date du 18 mai 2012 est examinée par les élus qui décident de verser à l'EHA-US Thann Athlétisme le montant inscrit au BP 2012, à savoir 150 €.



Renouvellement du label

« Parc naturel régional des Ballons des Vosges »

Portée par les régions Alsace, Lorraine et Franche-Comté, la nouvelle charte du Parc naturel régional des Ballons des Vosges a été adoptée par décret du Premier ministre le 2 mai 2012 renouvelant ainsi le label « Parc naturel régional » pour les douze ans à venir (2012/2024).

187 communes situées dans les départements du Haut-Rhin, des Vosges, de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort ont été classées pour une durée de douze ans, à compter de la date de publication du décret au journal officiel (4 mai 2012), sous la dénomination « Parc naturel régional des Ballons des Vosges »

■ Les nouveaux adhérents

- Pour la première fois 32 Communautés de Communes et deux Communautés d'Agglomération ont approuvé la charte.
- Cinq villes et deux Communautés d'Agglomération ont adhéré au syndicat mixte du Parc. Si les

villes de Lure, Saint-Dié-des-Vosges, Remiremont et Colmar ont renouvelé leur adhésion, celle de Luxeuil-les-Bains, ainsi que les deux Communautés d'Agglomération de Mulhouse et Belfort ont adhéré pour la première fois.

■ Au service du développement local

Si le Parc naturel régional des Ballons des Vosges est connu pour ses actions en faveur de la biodiversité et des paysages, ses autres missions sont toutes aussi fondamentales. Elles consistent à soutenir l'agriculture de montagne, à œuvrer au développement des circuits-courts, à valoriser les savoir-faire locaux, à faire connaître et reconnaître le territoire, à favoriser les projets d'urbanisme de qualité et de mobilité, à améliorer l'accueil de la grande crête, à accompagner les projets scolaires ou encore à informer et sensibiliser les habitants et les visiteurs.

■ Une charte, un projet, une marque

Un Parc naturel régional s'organise autour d'un projet qui vise à assurer

durablement la protection, la valorisation et le développement harmonieux de son territoire. Il travaille aussi avec les autres territoires périphériques, notamment dans le cadre des liens noués avec les villes-portes. La marque « Parc naturel régional » a pour but de promouvoir une image de qualité liée aux efforts de préservation et de mise en valeur des patrimoines naturels et culturels menés sur le territoire par l'ensemble des adhérents.

La France compte 48 Parcs naturels régionaux qui couvrent 14% du territoire français.

■ Des délégués de notre canton

Trois élus du canton de Saint Amarin font partie du comité syndical du PNRBV :

- Au titre du Département : Jean-Jacques Weber (Geishouse)
- Au titre de la Com.Com. : Claude Walgenwitz (Kruth)
- Au titre des communes : Freddy Gilck (Fellingering)

Nos maisons traditionnelles

Constatant la disparition progressive du petit patrimoine bâti identitaire de la Vallée, la Communauté de Communes a souhaité mettre en place une aide en faveur des particuliers qui entreprennent la restauration de leur maison en respectant son caractère traditionnel.

La Communauté de Communes, les communes de la Vallée de Saint-Amarin, le Conseil Général du Haut-Rhin, le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement du Haut-Rhin et un coloriste s'associent pour vous accompagner dans ces travaux.

Pour qui ?

Les propriétaires d'immeubles construits avant 1950 pour la réalisation de travaux répondant aux conditions du cahier des charges.

Pour quoi ?

Pour accompagner la restauration

ou la réhabilitation d'éléments constitutifs du patrimoine bâti traditionnel ou la reconstitution de ces éléments lorsqu'ils ont disparu (pour plus d'informations, consultez la plaquette « Sauvons nos maisons traditionnelles », disponible dans votre mairie et à la Communauté de Communes).

Travaux éligibles et taux

(Applicables pour les dossiers déposés à la Communauté de Communes, à compter du 5 avril 2012)
Attention ! Consultez le cahier des charges.

Procédure

Avant de démarrer les travaux

Consultez le guide conseil architectural de votre commune ainsi que le cahier des charges de l'opération disponibles dans votre mairie et à la Communauté de Communes. Ils vous permettront de vérifier au préalable si vos travaux s'inscrivent dans les orientations générales établies pour la valorisation du patrimoine bâti traditionnel.

Retirez le dossier de demande de subvention dans votre commune ou à la Communauté de Communes.

Renvoyez à la Communauté de Communes la demande de rendez-vous avec l'architecte-conseil ou le coloriste-conseil.

Lors de votre rendez-vous avec lui, présentez votre projet ainsi que les photos de votre maison et les devis correspondants. Celui-ci émettra des préconisations techniques sur les travaux envisagés et sur l'ensemble du bâtiment. Il vous remettra à

| | Par une entreprise | | Par le demandeur | |
|---|---------------------|---------------------|------------------------|---------|
| | Aide | Plafond | Aide | Plafond |
| Ravalement de façade | 40% TTC | 800 € | 40% TTC | 560 € |
| Fenêtres | 40 €/pièce | 800 € | 28 €/pièce | 560 € |
| Lauwa, Appentis, Verrière | 40% TTC | 2 000 € | 40% TTC | 1 400 € |
| Bardage bois traditionnel | 16 €/m ² | 1 600 € | 11,20 €/m ² | 1 120 € |
| Marquise | 40% TTC | 500 € | 40% TTC | 350 € |
| Porte d'entrée traditionnelle | 40% TTC | 600 € | 40% TTC | 420 € |
| Porte de garage traditionnelle | 40% TTC | 500 € | 40% TTC | 350 € |
| Pavés tête de chat | 20 €/m ² | 200 € | 14 €/m ² | 140 € |
| Muret de pierres sèches (dans le cadre du Gerplan) | 40% HT | 92 €/m ² | - | - |

Attention ! : Quels que soient les travaux réalisés, la suppression des volets battants en bois entraîne l'annulation systématique de l'aide.

L'issue de ce rendez-vous une fiche technique à joindre à votre dossier de demande de subvention.

L'octroi de la subvention est conditionné au respect des préconisations inscrites sur cette fiche.

Constituez votre dossier, celui-ci doit comprendre :

- Le dossier de demande de subvention dûment complété
- La fiche conseil de l'architecte et/ou la fiche de teinte du coloriste-conseil
- Des photos avant travaux du bâtiment concerné
- Les devis détaillés des travaux par corps de métier, et si besoin, les fiches techniques des matériaux employés. Pour tous travaux de peinture, la référence de la teinte doit être indiquée sur le devis.
- Un RIB.

Remettez ce dossier complet à la Communauté de Communes qui le transmettra ensuite à votre mairie.

Il vous faut maintenant attendre le courrier de la Communauté de Communes vous accordant la sub-

vention pour pouvoir démarrer les travaux.

Attention, avant de débiter les travaux n'oubliez pas de faire également une demande d'urbanisme nécessaire (permis de construire, déclaration préalable,...) auprès de votre mairie.

Après réalisation des travaux

Votre dossier se trouve à la Communauté de Communes. Complétez-le en envoyant à la Communauté de Communes :

- les photos après travaux,
 - les factures détaillées et acquittées.
- N'oubliez pas d'y mentionner vos coordonnées (nom et adresse).

La Communauté de Communes se charge de procéder en lien avec l'architecte-conseil à la vérification des travaux. Si les travaux sont conformes vous recevrez sous un délai de 6 mois les subventions de la commune puis celles de la Communauté de Communes et du Conseil Général du Haut-Rhin. Votre dossier est archivé à la Communauté de Communes.

Dosimètre

Dans le cadre de l'expérimentation nationale sur l'abaissement de l'exposition aux ondes électromagnétiques émises par les antennes relais de téléphonie mobile, le Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement a doté chaque commune pilote d'un dosimètre pour leur permettre de répondre aux attentes des administrés en termes d'information et d'exposition.

Le dispositif est un mesureur de champ électromagnétique autonome, léger et portable, permettant une mesure simple et rapide. Il identifie la contribution de chacun des principaux émetteurs (FM, TV, Wi-Fi, GSM, DECT...). Une tablette PC permet une visualisation des

mesures en temps réel et un logiciel d'analyse génère un rapport de la campagne de mesures.

Si vous souhaitez bénéficier de mesures pour connaître l'environnement électromagnétique dans lequel vous vivez, veuillez vous faire connaître auprès du secrétariat de mairie aux horaires d'ouverture, par téléphone au 03 89 82 28 21 ou par courriel à :

mairie.kruth@orange.fr



Corps Franc Pommiès : décès du Général Céroni



Nous avons appris le décès du Général Marcel Céroni, ce samedi 07 juillet 2012, dans sa 99^e année.

Le Général Céroni était le dernier survivant de l'Etat-Major du Corps Franc Pommiès, libérateur de Kruth le 2 décembre 1944.

Né à Paris le 15 novembre 1913, jeune sous-lieutenant en 1939 au 10^e Régiment de Cuirassiers placé sous les ordres du

Colonel Charles de Gaulle, il s'engage dans la Résistance au sein du Corps Franc Pommiès en janvier 1943. Après la libération du Sud-Ouest, il dirige une demi-brigade et est promu capitaine en hiver 1944 lors des durs combats dans les Vosges. La paix retrouvée, il épouse Mademoiselle Béatrix Camus, fille d'un commandant résistant, mort en déportation. Il poursuit sa carrière militaire en Algérie, à Saïgon, au Maroc, dans les Forces Françaises en Allemagne, puis comme adjoint au Général commandant la Place de Paris. En 1970, il quittera l'armée avec le grade de Général de Brigade.

Le Général Céroni était Grand Officier de la Légion d'Honneur, Grand Croix de l'Ordre National du Mérite, titulaire de 14 titres militaires dont la Croix de Guerre 1939/1945 avec quatre citations à l'Ordre de l'Armée.

Au cours de sa retraite, le Général Céroni s'est beaucoup engagé au service de l'Association des Anciens Combattants du Corps Franc Pommiès dont il sera le président d'honneur et l'historien de référence, auteur de deux volumes retraçant l'action clandestine et les combats du maquis.

Les obsèques du Général Céroni ont été célébrées jeudi 12 juillet dans le village de Le Fréchou, près de Nérac (Lot-et-Garonne).



Document d'archives de la résistance en 1944
Assis à droite, le lieutenant Céroni

Vos rendez-vous

en Septembre

- Dimanche 2 Messe de la Saint-Christophe à la
Chapelle Saint-Nicolas
Chorale Sainte-Cécile
- Samedi 23 Grimpette du Frenz
Ski-Club

en Octobre

- Samedi 6 Fête d'automne à la salle Saint
Wendelin
Comité d'animation
- Samedi 13 Concert des Tempos Kids à la salle
Saint Wendelin
APP
- Vendredi 19 Don du sang salle Saint Wendelin
Association des donneurs de sang
- Dimanche 21 Fête patronale
Chorale Sainte-Cécile
- Dimanche 28 Concours de grosses truites à
l'Étang des Cigognes
APP
- Dimanche 28 Match de belote à la salle Saint
Wendelin
Amis de la Haute-Thur

en Novembre

- Dimanche 11 Commémoration de l'Armistice de
1918
Commune
- Samedi 24 Concert annuel dans la salle Saint
Wendelin
Musique Municipale
- Samedi 24 Talents de montagnards au refuge
du Frenz
Ski-Club
- Dimanche 25 Talents de montagnards au refuge
du Frenz
Ski-Club
- Dimanche 25 Sainte Cécile
Chorale Sainte-Cécile

en Décembre

- Dimanche 9 Noël des aînés
Commune

Tous les habitants sont cordialement invités à prendre part aux différentes manifestations proposées. Par leur présence, ils manifesteront ainsi leur soutien et leurs encouragements aux associations locales qui se dévouent tout au long de l'année pour animer le village.



Fruth

Kruth



Le semestriel des Kruthois